

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1041 accordant un congé de maternité à Mme Barra.

n° 1041

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 octobre 1948

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro  
31 octobre 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 235 du 24 mars 1943 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

**Vu** la décision n° 478 du 1<sup>er</sup> mai 1948 engageant Mme Barra en qualité d'institutrice auxiliaire

**Vu** le certificat médical du 11 octobre 1948, délivré par le chef du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé de maternité de deux mois est accordé à M<sup>me</sup> Barra, institutrice auxiliaire, en service à l'école publique de la Côte française des Somalis. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 octobre 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.